COMMUNE DE NEULLIAC

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Corinne MARTIN, Loïc PLANCHON adjoints, Madeleine RAULT, Marie-Louise MADORÉ, Dominique DUBOIS, Guy LE CLAINCHE, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Corine RICHARD, Anthony CADET, William COLLIN

ABSENTS EXCUSÉS : Louise-Marie GUEGAN donne pouvoir à Stéphanie LE BOLLAN

SECRÉTAIRE : Véronique BLANDEL

****

SOMMAIRE

01-27/07/2020 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

02-27/07/2020 : Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

- **Présentation de Pontivy Communauté**

03-27/07/2020 : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – Désignation d'un référent Label « Pays d'Art et d'Histoire »

04-27/07/2020 : BRUDED – Désignation de délégués

05-27/07/2020 : Vote des subventions pour l'école privée de Neulliac

06-27/07/2020 : École Diwan : demande de révision de la subvention

07 à 08-27/07/2020 : Révision des tarifs municipaux (Garderie périscolaire & Restaurant scolaire - Fourniture de repas à la commune de St Aignan - Fourniture de repas à l'école privé St Joseph de Kergrist)

- **Point sur les travaux**

09-27/07/2020 : Maîtrise d'œuvre Boulangerie et Cabinet médical :

- **Avenants missions OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination)**

10-27/07/2020 : Réhabilitation de la boulangerie : Avenant n° 1 – lot n° 3 – gros œuvre – Entreprise LE BIHAN

11-27/07/2020 : Réhabilitation de l'ancien presbytère en cabinet médical : Avenant n 1 – lot n° 1 - gros œuvre - Entreprise LE BIHAN

12-27/07/2020 : Goudronnage d'un chemin rural

13-27/07/2020 : Renouvellement copieurs (mairie – école publique)

- **Proposition financière des logiciels mairie**

14-27/07/2020 : Modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires du personnel

15-27/07/2020 : Panneaux de signalisation : phase 2

16-27/07/2020 : Projet sur l'espace Amédée

17-27/07/2020 : Recensement de la population 2021

-27/07/2020 : Lotissement de Park Men Braz – TVA sur marge

01-27/07/2020 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 08 juin 2020.

02-27/07/2020 : Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 6 : Cabinet médical : Avenant travaux en plus

Considérant que des travaux en plus valus sont nécessaire pour la réalisation d'un coffre en placo, d'une retombée de plafond, d'une reprise des embrasures,

Considérant que des travaux en moins-value sont nécessaires pour la réalisation d'un coffre,

Considérant la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux, monsieur le maire a décidé de signer **l'avenant n° 1 du lot n° 3 : Doublages, cloisons, plafonds de l'entreprise RAULT Maurice** comme suit :

Plus-value

- Montant HT initial du marché : 7 946,50 €
- Avenant n°1 HT : + 967,60 €
- **Nouveau montant HT du marché : 8 914,10 €**

Décision n° 7 : Cabinet médical : Avenant travaux en plus

Considérant que des travaux complémentaires en plus valus sont nécessaire pour la pose d'un nouveau compteur pour ENEDIS,

Considérant la proposition de l'entreprise FRIMALEC entraînant une variation dans le montant du marché de travaux, monsieur le maire a décidé de signer **l'avenant n° 1 du lot n° Lot n° 7 : Electricité de l'EURL FRIMALEC** comme suit :

Plus-value

- Montant HT initial du marché : 14 411,25 €
- Avenant n°1 HT : + 551,80 €
- **Nouveau montant HT du marché : 14 963,05 €**

Décision n° 8 : Attribution/signature du marché public à procédure adaptée – programme de voirie 2020 – groupement de commande Pontivy communauté

Vu la délibération n° 15-10/02/2020 en date du 10 février 2020 autorisant la signature d'une convention de création d'un groupement de commandes portant sur l'entretien des voiries communales entre les communes de Kerfourn, Kergrist, Neulliac, Noyal-Pontivy, Saint-Aignan, Saint-Gérand, pour une durée de trois ans,

Vu la consultation du 4/06/2020 relative à la passation d'un accord cadre à bons de commande pour l'entretien des voiries communales - Programme 2020,

Vu le rapport d'analyse présenté,

Vu le choix effectué par les membres de la Commission Ah'hoc le 16/06/2020 et son procès-verbal de décision, monsieur le maire a décidé de signer et de notifier le marché de voirie 2020 comme suit :

Le marché public relatif à la passation d'un accord cadre à bons de commande pour l'entretien des voiries communales - Programme 2020 **est attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF / CENTRE / OUEST** dont le siège social est situé Z.I. de Kergoustard – B.P. 92 – 56 303 PONTIVY CEDEX **pour un montant de 76 084,90 € HT** sur la base d'un estimatif non contractuel dans la limite du minimum et du maximum fixé pour la durée du marché :

☞ minimum de 80 000 € HT
☞ maximum de 100 000 € HT.

▪ Présentation de Pontivy Communauté

Monsieur Le Maire présente le fonctionnement et les compétences spécifiques à Pontivy Communauté en s'appuyant sur le diaporama présenté en réunion des maires de Pontivy communauté courant juin.

03-27/07/2020 : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – Désignation d'un référent Label « Pays d'Art et d'Histoire »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'office de tourisme de Pontivy Communauté a obtenu le label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Ce label a été mis en place en 1985 par le Ministère de la Culture et de la communication. Il est attribué aux territoires, qui conscient des enjeux que représentent l'approbation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissances, de conservation, de médiation, et de soutien, et à la qualité architecturale du cadre de vie. L'obtention du label implique la mise en place d'une convention avec l'État qui doit être reconsidérée tous les 10 ans.

Le rôle du référent sera de poursuivre le travail d'inventaire et de connaissance, en concertation avec les habitants, mais aussi de faire connaître le Pays d'Art et d'Histoire.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Véronique BLANDEL référente Label « Pays d'Art et d'Histoire ».

04-27/07/2020 : BRUDED – Désignation de délégués

BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.
Conscientes de la nécessité d'avoir une approche territoriale et transversale de tous ces enjeux, le réseau a décidé de s'ouvrir aux intercommunalités. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 170 communes et 3 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :
- Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...)
- Capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, ...
- Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau

Le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Véronique BLANDEL, déléguée titulaire et Stéphanie LE BOLLAN, déléguée suppléante.

05-27/07/2020 : Vote des subventions pour l'école privée de Neulliac

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission finances propose de verser une subvention de 36 000 € à l'école privée St Joseph de Neulliac pour l'année 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 36 000 € à l'école privée St Joseph de Neulliac pour l'année 2020
Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal au compte 6558.

06-27/07/2020 : École Diwan : demande de révision de la subvention

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de l'école Diwan de Pontivy sollicitant une révision de la subvention pour les deux élèves de Neulliac accueillis dans cet établissement en classe bilingue qui est actuellement de 100 €/élève.

Considérant que la commune n'a pas de filière bilingue et qu'elle souhaite soutenir la culture bretonne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter de 150 €/élève scolarisé à l'école Diwan de Pontivy ce qui porte la subvention à 250 €/enfant à compter de l'année 2020. Cette subvention sera versée annuellement.

---

07 à 08-27/07/2020 : Révision des tarifs municipaux (Garderie périscolaire & Restaurant scolaire - Fourniture de repas à la commune de St Aignan - Fourniture de repas à l'école privé St Joseph de Kergrist)

Monsieur le maire et le bureau municipal proposent une hausse de 0,10 € par repas.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le prix du repas n'a pas été revalorisé depuis 2017 et que le coût des matières premières a augmenté.

Le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, fixe, à compter du 01 septembre 2020, les tarifs comme suit :

NEULLIAC :

➢ Enfant de Neulliac	3,40 €
➢ Pour le 3è enfant (quand les 3 déjeunent à la cantine)	2,40 €
➢ Enfant extérieur	3,90 €
➢ Personnel communal	5,30 €
➢ Instituteurs	6,00 €
➢ Personnes âgées	7,60 €

SAINT AIGNAN :

➢ Enfants	2,70 €
➢ Adultes	5,00 €

KERGRIST :

➢ Enfants y compris portage	3,00 €
➢ Adultes y compris portage	5,00 €

Monsieur le maire et le bureau municipal proposent le maintien des tarifs actuels pour la garderie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de garderie, à compter du 01 septembre 2020, comme suit :

- 0,90 € la ½ heure pour les enfants de Neulliac
- 1,10 € la ½ heure pour les enfants extérieurs
- 10 € la ½ heure pour tout dépassement d'horaire, sachant que toute demi-heure commencée est due,
- 0,70 € le goûter par enfant

Les horaires de la garderie sont les suivants :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Ouverture de 7h15 à 8h30 le matin et de 16h15 à 19h00 le soir. Tout dépassement d'horaire sera facturé comme énoncé ci-dessus.

- **Point sur les travaux**

Monsieur Christian Motreff expose les avancées des travaux qui concernent le cabinet médical, la boulangerie et la revitalisation du bourg.

09-27/07/2020 : Maîtrise d'œuvre Boulangerie et Cabinet médical : Avenants missions OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination)

Les travaux de la boulangerie sont démarrés et ceux du presbytère bien engagés. Le maître d'œuvre, cabinet d'architecture STUMM, a transmis une proposition d'honoraires pour assurer les missions d'Ordonnancement Pilotage Coordination pour ces 2 projets. Cette mission d'OPC n'avait pas été prévue lors de la consultation de la maîtrise d'œuvre. Il propose une rémunération au pourcentage du montant des travaux, calcul habituel sur ce type de mission, de l'ordre de 1,5% pour chaque opération.

- Réhabilitation de la boulangerie et démolition du café Fouco (500 000,00 € HT) :
  1,5 % soit 7 500,00 € HT
- Réhabilitation du presbytère (100 000,00 € HT)
  1,5 % soit 1 500,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE ces deux avenants.

10-27/07/2020 : Réhabilitation de la boulangerie : Avenant n° 1 – lot n° 3 – gros œuvre – Entreprise LE BIHAN

Suite à une analyse des sols, des travaux supplémentaires de maçonnerie sont à prévoir pour un montant de 22 964,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, VALIDE cet avenant de l'entreprise LE BIHAN.

11-27/07/2020 : Réhabilitation de l'ancien presbytère en cabinet médical : Avenant n 1 – lot n° 1 - gros œuvre - Entreprise LE BIHAN

Suite au déplacement du coffret électrique du cabinet médical, des travaux de maçonnerie supplémentaires sont à prévoir pour un montant de 1 066,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE cet avenant de l'entreprise LE BIHAN.

12-27/07/2020 : Goudronnage d'un chemin rural

Monsieur le maire rappelle la délibération de 2019 (prise en charge à hauteur de 4 000 € HT par la commune pour le goudronnage d'un chemin rural). Chaque chemin doit faire l'objet d'une délibération. Le chemin concerné se situe au Reste.

Il est rappelé que les travaux doivent être postérieurs à la délibération. Le conseil municipal valide le devis de 11 475 € HT par 14 voix pour. Guy LE CLAINCHE ne prend pas part au vote.

13-27/07/2020 : Renouvellement copieurs (mairie – école publique)

Les contrats des copieurs de l'école publique et de la mairie arrivent bientôt à échéance. Deux propositions commerciales sont présentées lors de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, RETIENT la proposition de l'entreprise BFI de Pontivy. Il conviendra de dénoncer les contrats en cours avec l'entreprise KONICA MINOLTA.

▪ Proposition financière des logiciels mairie

Il est proposé de repousser cette délibération par manque d'éléments. Le télétravail va se développer et il est souhaitable de mutualiser ces acquisitions au vu du coût de l'équipement.

14-27/07/2020 : Modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires du personnel

Le conseil municipal avait délibéré sur les modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires du personnel le 27/02/2017.
Suite au renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ces modalités.

Pour rappel la délibération du 27/02/2017 ci-dessous :
Les agents publics territoriaux se déplaçant pour les besoins du service hors de la résidence administrative ou familiale peuvent prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge par la collectivité employeur des frais de repas et d'hébergement ainsi que des frais de transport occasionnés par leurs déplacements temporaires.

Monsieur le maire indique que les modalités et conditions du règlement des frais de déplacements temporaires sont prévues par les dispositions combinées du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics locaux et du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

15-27/07/2020 : Panneaux de signalisation : phase 2

Dans la continuité de la phase 1 du mois de juin, la commune souhaite poursuivre le renouvellement de la signalisation des lieux-dits.

Un devis de la société SPM22 est présenté en conseil pour un montant de 4 407,16 € HT. La livraison et l'installation pourrait être effectuées au cours des mois de septembre et octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE ce devis.

16-27/07/2020 : Projet sur l'espace Amédée

Madame Stéphanie LE BOLLAN présente une demande de Monsieur QUEMARD pour l'installation d'un laboratoire de fabrication de pizzas et d'un distributeur de pizzas sur l'espace Amédée.

Des avis et des débats sont engagés et au moins un tiers des conseillers municipaux demande un vote à bulletin secret.

Proposition soumise au vote : Êtes-vous pour ou contre ou vous abstenez-vous par rapport à l'installation sur l'espace Amédée d'un laboratoire et d'un distributeur de pizzas ?

Après avoir voté à bulletin secret, le conseil municipal, avec 8 voix pour et 6 voix contre, AUTORISE Monsieur QUEMARD à lancer une étude pour ce projet sur l'espace Amédée. Corine RICHARD ne prend pas part au vote.

17-27/07/2020 : Recensement de la population 2021

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 et il appartient à la commune de nommer l'agent coordonnateur.

Il est précisé que pour ce recensement des agents recenseurs devront être recrutés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Nomme Madame Anne-Marie LE TULZO, responsable du service administratif, en qualité de coordonnateur communal et Madame Anne-Marie GHIRARDINI en qualité de coordonnateur suppléant.
- Autorise le maire à recruter des agents recenseurs.

18-27/07/2020 : Lotissement de Park Men Braz – TVA sur marge

Monsieur le maire présente un courrier de Me LE FALHER, notaire à Pntivy, concernant la TVA sur marge.

Dans la mesure où la TVA sur marge a été appliquée sur les ventes précédentes, il est proposé de continuer à l'appliquer sur les ventes des lots restants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

La séance est levée à 22h50

VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 31 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article l 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A Neulliac, le 31 juillet 2020